

AVANTAGE ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE CLUB DE SPORT OU FITNESS

Bénéficiaire :	
Adresse :	
N° d'affiliation :	N.I.S.S. :

Conditions d'intervention

Pour avoir droit à l'intervention, l'affilié doit être en règle de cotisations à l'assurance complémentaire.

Une intervention de 45,00 EUR par année calendrier est accordée dans le coût d'une ou plusieurs affiliations auprès d'un club de sport ou d'un centre de fitness, lorsque le sport pratiqué est repris dans la liste des sports remboursés, sans pour autant dépasser le montant payé par le bénéficiaire. La liste de ces sports est à consulter dans nos statuts (Art.81, pages 147 et 148).

Seuls les statuts déterminent les droits et obligations des membres et ceux de la mutualité.

A compléter par le secrétaire ou le président du club

Je soussigné(e)
certifie par la présente que (nom et prénom) :
date de naissance :
adresse :
est membre dans notre club (nom du club) :
pour la période du au
sport pratiqué :
Le montant de la cotisation annuelle s'élève à EUR.
Lorsqu'il s'agit d'un abonnement, veuillez indiquer le genre :
<input type="checkbox"/> abonnement familial* <input type="checkbox"/> abonnement individuel
<input type="checkbox"/> Je soussigné(e) confirme que le montant de la cotisation annuelle a été payé :
<input type="checkbox"/> au comptant
<input type="checkbox"/> par virement bancaire
<input type="checkbox"/> par domiciliation bancaire** (joindre extraits de compte – une copie est autorisée)
Date, signature du secrétaire ou du président et cachet du club.
.....

* Un abonnement familial est un abonnement qui peut être utilisé par toute la famille et pour lequel une seule cotisation a été payée.

** Si vous avez effectué le paiement par domiciliation, veuillez ajouter les extraits de compte jusqu'à atteindre le montant de 45 EUR.